



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance ordinaire
du conseil municipal
Lundi 5 octobre 2020, à 21 h 25
(prévue à 19 h 30)
En circuit fermé

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

Considérant la pandémie liée à la COVID-19 et les mesures de sanitaires restrictives mises en place à partir du 1^{er} octobre 2020 ;

Considérant que la présente séance par audioconférence sera disponible sur le site Internet de la Ville dans les jours suivant sa tenue ;

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général, trésorier et greffier adjoint, Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, de l'adjointe à la direction générale, Diane Brulé et de la technicienne en administration et adjointe au greffe, Mélanie Poirier.

1. MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue à tous les élus et les remercie de leur présence.

Le Maire constate que tous les documents pertinents ont été déposés dans les délais prescrits sur la plateforme Qfile. Il souligne également que les documents publics, dont les projets de règlement, le cas échéant, sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville depuis au moins 72 heures.

2. OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 21 h 25, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

435-10-20 Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous

- 1. Mot du Maire**
- 2. Ouverture de la séance ordinaire**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux antérieurs**
 - 4.1. Séance ordinaire du 8 septembre 2020
 - 4.2. Dépôt – Procès-verbal de correction – PVC 003-2020 de la Résolution 403-09-20
 - 4.3. Dépôt – Procès-verbal de correction – PVC 004-2020 de l'Annexe A du Règlement numéro 649-20
- 5. Trésorerie**
 - 5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 25 septembre 2020
 - 5.2. Demande de partenariat – Laura Lémerville
- 6. Avis de motion**
 - 6.1. Avis de motion - Règlement numéro 654-20 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats (605-18) de manière à apporter des modifications à la terminologie et à un critère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai et de remblai
 - 6.2. Avis de motion - Règlement numéro 656-20 sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 547-16
- 7. Projets de règlement**
 - 7.1. Abandon - Règlement numéro 638-20 modifiant le Règlement de zonage (601-18) de manière à y modifier plusieurs articles et annexes
 - 7.2. Abandon - Règlement numéro 639-20 modifiant le Règlement de lotissement (602-18) de manière à apporter des modifications aux normes de lotissement visant les intersections et certaines opérations cadastrales
 - 7.3. Abandon - Règlement numéro 640-20 modifiant le Règlement de construction (603-18) de manière à autoriser l'agrandissement partiel d'un bâtiment principal sur une fondation de pieux
 - 7.4. Abandon - Règlement numéro 642-20 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats (605-18) de manière à apporter des modifications à la terminologie et à un critère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai et de remblai
 - 7.5. Premier projet de Règlement numéro 651-20 modifiant le Règlement de zonage (601-18) de manière à y modifier plusieurs articles et annexes
 - 7.6. Premier projet de Règlement numéro 652-20 modifiant le *Règlement de lotissement* (602-18) de manière à apporter des modifications aux normes de lotissement visant les intersections et certaines opérations cadastrales
 - 7.7. Projet de Règlement numéro 653-20 modifiant le Règlement de construction (603-18) de manière à autoriser l'agrandissement partiel d'un bâtiment principal sur une fondation de pieux
 - 7.8. Dépôt - Projet de Règlement numéro 654-20 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats (605-18) de manière à apporter des modifications à la terminologie et à un critère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai et de remblai
- 8. Adoption de règlements**
 - 8.1. Adoption - Règlement numéro 655-20 sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil, abrogeant et remplaçant le Règlement 524-16
- 9. Administration**
- 10. Gestion contractuelle**
 - 10.1. Modification - Résolution 377-09-20 « Appel d'offres sur le système électrique de l'anneau de glace » et son devis
 - 10.2. Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Acquisition et installation d'une clôture face au Centre communautaire et au garage municipal
 - 10.3. Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Services professionnels pour la mise à jour de l'estimé, la production de plans et devis et la surveillance de chantier requise pour la mise aux normes et travaux de réaménagement du Centre communautaire
 - 10.4. Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres – Réfection d'une portion du chemin de Wexford
 - 10.5. Octroi d'un contrat à l'entreprise Références Systèmes - Service d'impartition TI et soutien technique clé en main avec impartition optimale du télétravail
 - 10.6. Octroi d'un contrat à l'entreprise LEMIEUX NOLET comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L. - Services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant
 - 10.7. Octroi d'un contrat à l'entreprise L.S.M. Son et Lumières inc. - Système de son pour l'anneau de glace
 - 10.8. Octroi d'un contrat à l'entreprise Groupe VRSB – Services professionnels d'arpentage pour le drainage – Secteur 195, chemin de Gosford
 - 10.9. Modifications – Contrat à l'entreprise Aurel Harvey et fils inc. – Travaux d'entretien et de déneigement des rues de la Ville

11. Urbanisme

- 11.1. Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 30 septembre 2020
- 11.2. Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux
- 11.3. Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en circuit fermé – 16 septembre 2020
- 11.4. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90038 concernant le lot 4 369 615 situé au 236, rue Griffin, dans la zone H-3
- 11.5. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90039 concernant le lot 4 368 351 situé au 41, rue Juneau, dans la zone H-7
- 11.6. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90040 concernant le lot 5 591 647 situé au 183, rue Griffin, dans la zone H-11
- 11.7. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90041 concernant le lot 4 369 188 situé au 105, rue de Galway, dans la zone H-24
- 11.8. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90043 concernant le lot 6 337 694 situé au 432, boulevard Jacques-Cartier, dans la zone C-35
- 11.9. Sentier piétonnier - Portion du lot 4 367 888, à partir de la rue de Galway, de l'entreprise 2538-5436 Québec inc.
- 11.10. Cession par l'entreprise IMMO CAJO inc. à la Ville - Portion du lot 6 288 024 sur la rue des Pins

12. Loisirs, communications et vie communautaire

- 12.1. Dérogation – Patinage artistique
- 12.2. Application - Programme de soutien à la démarche MADA – Appel de projets 2020-2021

13. Greffe

- 13.1. Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020
- 13.2. Dépôt – Liste des avis de motion en traitement
- 13.3. Calendrier des séances publiques pour l'année 2021
- 13.4. Réclamation RA20-08 (MMQP-03 022020.15)

14. Travaux publics

- 14.1. Dépôt – Rapport sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable 2019
- 14.2. Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Camion avec boîte basculante et tout équipement requis

15. Sécurité publique

- 15.1. Dépôt – Registre-Signalisation
- 15.2. Installation d'un panneau de signalisation - « Arrêt stop sur trois faces », intersection chemins de Gosford et de Wexford
- 15.3. Installation d'un panneau de signalisation - « Arrêt stop sur trois faces », intersection de la rue de Kildare et du chemin de Gosford
- 15.4. Installation d'un panneau de signalisation - « Arrêt stop sur trois faces », intersection rue Miller et chemin de Wexford
- 15.5. Installation de deux panneaux de signalisation - « Arrêt stop », sur la rue Garceau à l'intersection de la rue Saint-Martin
- 15.6. Marquage de la chaussée – Pour « Passage pour piétons » sur le chemin de Gosford (face aux numéros civiques 13-15)
- 15.7. Entérinement du changement de niveau d'intervention du service de premiers-répondants – Service de la sécurité publique
- 15.8. Abrogation – Résolutions 575-11-18 et 455-09-19 sur les dos d'âne

16. Ressources humaines

- 16.1. Nomination de Madame Audrey-Anne Brûlé, technicienne en administration – poste permanent à temps plein
- 16.2. Levée de probation de M. Marc Gagnon au poste de capitaine des pompiers premiers-répondants au Service de la sécurité publique
- 16.3. Entérinement d'embauche de M. Félix Veillette pour le poste de pompier premier-répondant
- 16.4. Dossier Employé (95) – Règlement à l'amiable

17. Correspondance

18. Suivi des dossiers des élus

19. Divers

20. Période de questions

21. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

436-10-20 4.1. Séance ordinaire du 8 septembre 2020

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 8 septembre 2020, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que la séance du 8 septembre était disponible sur le site Web dans les jours suivant sa tenue ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications dans le respect des délibérations, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020 tel que rédigé, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

437-10-20 4.2. Dépôt – Procès-verbal de correction – PVC 003-2020 de la Résolution 403-09-20

Considérant qu'il s'agit d'une erreur apparaissant de façon évidente, conformément à l'article 92.1 de la LCV, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC 003-2020 de la Résolution 403-09-20 « Municipalisation conditionnelle de la Phase II des rues de Normandie et de Tara, lot 6 358 473 – Cession par l'entreprise 2538-5436 Québec Inc. et acceptation en principe » concernant une précision apportée au point 4). À la simple lecture de ce dernier, une omission de la précision du type de mandat attribué au notaire apparaît. On aurait dû y lire « un protocole d'entente de cession » tel que précisé dans le titre et le préambule de ladite Résolution.

Document déposé : 437-10-20

438-10-20 4.3. Dépôt – Procès-verbal de correction – PVC 004-2020 de l'Annexe A du Règlement numéro 649-20

Considérant qu'il s'agit d'une erreur apparaissant de façon évidente, conformément à l'article 92.1 de la LCV, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC 004-2020 concernant le titre de l'annexe A du Règlement d'emprunt numéro 649-20. À la simple lecture du titre, on aurait dû lire « Résumé estimation - Correction drainage et pavage – Portion du chemin de Wexford – Shannon-2020 » au lieu de « Résumé estimation – Travaux de pulvérisation et pavage – Chemins Gosford et Dublin – Shannon-2020 » qui fait l'objet du Règlement d'emprunt précédent (numéro 648-20).

Document déposé : 438-10-20

5. TRESORERIE

439-10-20 5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 25 septembre 2020

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 25 septembre 2020 au montant total de 354 540,84 \$;
- 2) De reconnaître le bordereau daté le 25 septembre 2020 comme tenant lieu de reddition de comptes au regard de l'application du *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats* (585-17) ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Mme Sarah Perreault demande le vote :

Ont voté en faveur :

Madame Francine Girard et messieurs Alain Michaud et Saül Branco

Ont voté contre :

Monsieur Normand Légaré et mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault

**Majoritairement adoptée
Incluant le vote en faveur du Maire
Document déposé : 439-10-20**

440-10-20

5.2. Demande de partenariat – Laura Lémervilleil

Considérant la demande, datée le 21 septembre 2020, de l'organisme Laura Lémervilleil pour un partenariat avec la Ville ;

Considérant que le Conseil ne souhaite pas donner suite favorable à ladite demande ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De ne pas répondre favorablement à la demande de partenariat de l'organisme Laura Lémervilleil ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6. AVIS DE MOTION

- 441-10-20 **6.1. Avis de motion - Règlement numéro 654-20 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats (605-18) de manière à apporter des modifications à la terminologie et à un critère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai et de remblai**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 654-20 modifiant le *Règlement relatif aux permis et certificats (605-18)* de manière à apporter des modifications à la terminologie et à un critère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai et de remblai.

Ce règlement concerne l'article et l'annexe suivants :

- 6.1 Obligation d'obtenir un certificat d'autorisation ;
- Annexe (Terminologie)

- 442-10-20 **6.2. Avis de motion - Règlement numéro 656-20 sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 547-16**

Conformément à l'article 356 de la LCV qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte M. Normand Légaré, donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 656-20 sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 547-16.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

7. PROJETS DE REGLEMENT

- 443-10-20 **7.1. Abandon - Règlement numéro 638-20 modifiant le Règlement de zonage (601-18) de manière à y modifier plusieurs articles et annexes**

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 qui entravé le respect de l'échéancier obligatoire dans un processus de modifications réglementaires ;

Considérant la nécessité d'abandonner le processus de modifications réglementaires pour Règlement numéro 638-20 modifiant le Règlement de zonage (601-18) de manière à y modifier plusieurs articles et annexes ;

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'abandonner le processus de modifications réglementaires entrepris pour le Règlement numéro 638-20 modifiant le Règlement de zonage (601-18) de manière à y modifier plusieurs articles et annexes ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

- 444-10-20 **7.2. Abandon - Règlement numéro 639-20 modifiant le Règlement de lotissement (602-18) de manière à apporter des modifications aux normes de lotissement visant les intersections et certaines opérations cadastrales**

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 qui entravé le respect de l'échéancier obligatoire dans un processus de modifications réglementaires ;

Considérant la nécessité d'abandonner le processus de modifications réglementaires pour le Règlement de lotissement (602-18) de manière à apporter des modifications aux normes de lotissement visant les intersections et certaines opérations cadastrales ;

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'abandonner le processus de modifications réglementaires entrepris pour le Règlement numéro 639-20 modifiant le Règlement de lotissement (602-18) de manière à apporter des modifications aux normes de lotissement visant les intersections et certaines opérations cadastrales ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

445-10-20

7.3. Abandon - Règlement numéro 640-20 modifiant le Règlement de construction (603-18) de manière à autoriser l'agrandissement partiel d'un bâtiment principal sur une fondation de pieux

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 qui entravé le respect de l'échéancier obligatoire dans un processus de modifications réglementaires ;

Considérant la nécessité d'abandonner le processus de modifications réglementaires pour le règlement de construction (603-18) de manière à autoriser l'agrandissement partiel d'un bâtiment principal sur une fondation de pieux ;

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'abandonner le processus de modifications réglementaires entrepris pour le Règlement numéro 640-20 modifiant le Règlement de règlement de construction (603-18) de manière à autoriser l'agrandissement partiel d'un bâtiment principal sur une fondation de pieux ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

446-10-20

7.4. Abandon - Règlement numéro 642-20 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats (605-18) de manière à apporter des modifications à la terminologie et à un critère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai et de remblai

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 qui entravé le respect de l'échéancier obligatoire dans un processus de modifications réglementaires ;

Considérant la nécessité d'abandonner le processus de modifications réglementaires pour le règlement relatif aux permis et certificats (605-18) de manière à apporter des modifications à la terminologie et à un critère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai et de remblai ;

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'abandonner le processus de modifications réglementaires entrepris pour le règlement relatif aux permis et certificats (605-18) de manière à apporter des modifications à la terminologie et à un critère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai et de remblai ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

447-10-20

7.5. Premier projet de Règlement numéro 651-20 modifiant le Règlement de zonage (601-18) de manière à y modifier plusieurs articles et annexes

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement sera donné à une séance ultérieure ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation écrite et à la tenue de registre (et à toute autre mesure prescrite par le gouvernement du Québec) prévues à la L.A.U et conformément aux exigences de la Direction de la santé publique dans le cadre de la COVID-19 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement numéro 651-20 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) De mettre en ligne sur la page d'accueil du site Internet de la Ville à partir du 15 octobre 2020 une présentation détaillée des modifications réglementaires dudit règlement ;
- 3) De permettre à toute personne intéressée de s'exprimer par écrit dans le cadre de processus de consultation qui se tiendra du 25 octobre au 15 novembre 2020 ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

448-10-20

7.6. Premier projet de Règlement numéro 652-20 modifiant le Règlement de lotissement (602-18) de manière à apporter des modifications aux normes de lotissement visant les intersections et certaines opérations cadastrales

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement sera donné à une séance ultérieure ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation écrite et à la tenue de registre (et à toute autre mesure prescrite par le gouvernement du Québec) prévues à la L.A.U et conformément aux exigences de la Direction de la santé publique dans le cadre de la COVID-19 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement numéro 652-20 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) De mettre en ligne sur la page d'accueil du site Internet de la Ville à partir du 15 octobre 2020 une présentation détaillée des modifications réglementaires dudit règlement ;
- 3) De permettre à toute personne intéressée de s'exprimer par écrit dans le cadre de processus de consultation qui se tiendra du 25 octobre au 15 novembre 2020 ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Mme Sarah Perreault demande le vote :

Ont voté en faveur :

Madame Francine Girard et messieurs Alain Michaud, Normand Légaré et Saül Branco

Ont voté contre :

Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault

Majoritairement adoptée

449-10-20

7.7. Projet de Règlement numéro 653-20 modifiant le Règlement de construction (603-18) de manière à autoriser l'agrandissement partiel d'un bâtiment principal sur une fondation de pieux

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement sera donné à une séance ultérieure ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation écrite (et à toute autre mesure prescrite par le gouvernement du Québec) prévue à la L.A.U. et conformément aux exigences de la Direction de la santé publique dans le cadre de la COVID-19 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 663-20 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) De mettre en ligne sur la page d'accueil du site Internet de la Ville à partir du 15 octobre 2020 une présentation détaillée des modifications réglementaires dudit règlement ;
- 3) De permettre à toute personne intéressée de s'exprimer par écrit dans le cadre de processus de consultation qui se tiendra du 25 octobre au 15 novembre 2020 ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

450-10-20

7.8. Dépôt - Projet de Règlement numéro 654-20 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats (605-18) de manière à apporter des modifications à la terminologie et à un critère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai et de remblai

Considérant qu'un avis de motion est donné séance tenante, soit le 5 octobre 2020 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose et présente le projet de Règlement numéro 654-20 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats (605-18) de manière à apporter des modifications à la terminologie et à un critère pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de déblai et de remblai. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance.

Document déposé : 450-10-20

8. ADOPTION DE REGLEMENTS

451-10-20

8.1. Adoption - Règlement numéro 655-20 sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil, abrogeant et remplaçant le Règlement 524-16

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance tenue le 8 septembre 2020 ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

Considérant le souhait du Conseil d'apporter une modification aux articles 9.3 et 9.4 pour remplacer « une question et une sous-question » par « deux questions » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De modifier l'article 9.3 c) pour y lire « ne pose que deux questions ; » ;
- 2) De modifier l'article 9.4 pour y lire « Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de cinq minutes pour poser les deux questions, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention » ;
- 3) D'adopter, tel que déposé avec la modification demandée, le Règlement numéro 655-20 comme s'il était tout au long récité ;
- 4) D'abroger conséquemment le Règlement 524-16 relatif au fonctionnement des séances du Conseil ;
- 5) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Mme Sarah Perreault demande le vote :

Ont voté en faveur :

Madame Francine Girard et messieurs Alain Michaud, Normand Légaré et Saül Branco

Ont voté contre :

Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault

Majoritairement adoptée

9. ADMINISTRATION

Aucun point traité ce mois-ci.

10. GESTION CONTRACTUELLE

452-10-20 10.1. Modification - Résolution 377-09-20 « Appel d'offres sur le système électrique de l'anneau de glace » et son devis

Considérant la Résolution 377-09-20 « Approbation - Devis pour le système d'éclairage de l'anneau de glace » ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise aux normes du système électrique en place ;

Considérant la nécessité de retirer la précision « quant au respect de la capacité actuelle du système électrique en place » apparaissant dans la Résolution et sur le devis technique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De modifier la Résolution 377-09-20 et le devis technique de manière à y retirer la précision « quant au respect de la capacité actuelle du système électrique en place » pour assurer la mise aux normes en fonction du nouveau système ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

453-10-20 **10.2. Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Acquisition et installation d'une clôture face au Centre communautaire et au garage municipal**

Considérant le souhait du Conseil d'assurer la sécurité des usagers du Centre communautaire en encadrant l'accès au stationnement face au Centre communautaire et au garage municipal ;

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les fonctionnaires concernés dans ce dossier à procéder au lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'une clôture au stationnement face au Centre communautaire et au garage municipal, conformément au plan joint à cette Résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés : 453-10-20

454-10-20 **10.3. Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Services professionnels pour la mise à jour de l'estimé, la production de plans et devis et la surveillance de chantier requise pour la mise aux normes et travaux de réaménagement du Centre communautaire**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant le rapport soumis par l'entreprise CCM2 « Étude de conformité et besoins programmatiques » pour le Centre communautaire ;

Considérant que le Conseil souhaite procéder aux travaux nécessaires requis pour corriger les problématiques soulevées dans ledit document de CCM intitulé « Estimation des coûts – Schéma d'intervention » (page 45) concernant spécifiquement les éléments identifiés en rouge ;

Considérant la nécessité d'une mise à jour de l'estimation des coûts incluant spécifiquement les travaux retenus ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur du développement durable et chargé de projet à procéder au lancement d'un appel d'offres requérant des services professionnels pour la mise à jour de l'estimé des coûts, la production de plans et devis et la surveillance de chantier requise pour la mise aux normes du Centre communautaire, notamment pour corriger les problématiques soulevées aux points identifiés en rouge à la page 45 du Rapport de l'entreprise CCM2 tel que joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Mme Sarah Perreault demande le vote :

Ont voté en faveur :

Madame Francine Girard et messieurs Alain Michaud, Normand Légaré et Saül Branco

Ont voté contre :

Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault

Majoritairement adoptée
Document déposé : 454-10-20

455-10-20

10.4. Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres – Réfection d'une portion du chemin de Wexford

Considérant l'article 573.3.0.1 LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité de se prévaloir de services professionnels pour la production de plan et devis et la surveillance de chantier pour l'exécution des travaux requis en 2021 pour la réfection d'une portion du chemin de Wexford ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les fonctionnaires responsables à procéder à un appel d'offres pour des services professionnels pour la production de plan et devis et la surveillance de chantier pour l'exécution des travaux requis en 2021 pour la réfection d'une portion du chemin de Wexford ;
- 2) D'autoriser la direction générale à octroyer directement le mandat compte tenu des délais impérieux dans le dossier ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

456-10-20

10.5. Octroi d'un contrat à l'entreprise Références Systèmes - Service d'impartition TI et soutien technique clé en main avec impartition optimale du télétravail

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant le lancement d'un appel d'offres AO20-09 pour le Service d'impartition TI et soutien technique clé en main avec impartition optimale du télétravail ;

Considérant que trois entreprises ont déposé une soumission ;

DURÉE (Montant taxes non incluses)	ALITHYA CANADA INC.	RÉFÉRENCE SYSTÈMES	SERVICE INFORMATIQUE D.L. INC.
	Conforme Rang 2	Conforme Rang 1	Conforme Rang 3
AN 1	83 880 \$	56 820 \$	87 407.52 \$
AN 2	35 880 \$	33 240 \$	81 402.52 \$
AN 3	40 560 \$	33 240 \$	56 982.20 \$
AN 4	41 400 \$	33 240 \$	58 691.66 \$
AN 5	39 600 \$	33 240 \$	60 452.41 \$
TOTAL	241 320 \$	189 780 \$	344 936.31 \$

Considérant la recommandation de la Directrice des finances ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Référence Systèmes, pour le Service d'impartition TI et soutien technique clé en main avec impartition optimale du télétravail au montant de 189 780 \$ (taxes non incluses) correspondant à une période de cinq ans, conformément à tous les documents de l'appel d'offres et à la soumission reçue le 26 août 2020 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

457-10-20

10.6. Octroi d'un contrat à l'entreprise LEMIEUX NOLET comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L. - Services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant le lancement d'un appel d'offres AO20-14 pour les Services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant ;

Considérant que trois entreprises ont déposé une soumission ;

LEMIEUX NOLET comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.	MALETTE S.E.N.C.R.L.	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.
Pour une durée de 5 ans (Montant taxes non incluses)		
Conforme Rang 1	Conforme Rang 2	Conforme Rang 3
90 750 \$	102 000 \$	108 250 \$

Considérant la recommandation de la Directrice des finances ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise LEMIEUX NOLET comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour les Services professionnels d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant au montant de 90 750 \$ (taxes non incluses) correspondant à une période de cinq ans, conformément à tous les documents de l'appel d'offres et à la soumission déposée le 30 septembre 2020 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

458-10-20 **10.7. Octroi d'un contrat à l'entreprise L.S.M. Son et Lumières inc. - Système de son pour l'anneau de glace**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant le lancement d'un appel d'offres AO20-16 pour l'installation d'un système de son à l'anneau de glace ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé une soumission ;

ENTREPRISE	MONTANT (Taxes non incluses)	CONFORME
Audi - C	-	-
L.S.M. Son et Lumières inc.	17 500,00 \$	√
XYZ technologie culturelle	26 724,30 \$	√

Considérant la recommandation de la Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise L.S.M. Son et Lumières inc., pour l'installation d'un système de son à l'anneau de glace sur le site des loisirs du Centre communautaire au montant de 17 500 \$ (taxes non incluses) conformément à tous les documents de l'appel d'offres et à la soumission reçue le 5 octobre 2020 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

459-10-20 **10.8. Octroi d'un contrat à l'entreprise Groupe VRSB – Services professionnels d'arpentage pour le drainage – Secteur 195, chemin de Gosford**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant le lancement de la demande de prix DPD20-12 pour des services professionnels d'arpentage pour le drainage dans le secteur du 195, chemin de Gosford ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, une seule a déposé une soumission ;

ENTREPRISE	MONTANT (Taxes non incluses)	CONFORME
Élisabeth Genois arpenteur	-	-
Groupe VRSB	2 300 \$	√
Triangula Arpenteur-Géomètre	-	-

Considérant la recommandation du Directeur du développement durable et chargé de projets ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Groupe VRSB, pour l'installation ses services professionnels d'arpentage pour le drainage dans le secteur du 195, chemin de Gosford, au montant de 2 300 \$ (taxes non incluses) tel que le document joint à cette Résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 459-10-20

460-10-20 **10.9. Modifications – Contrat à l'entreprise Aurel Harvey et fils inc. – Travaux d'entretien et de déneigement des rues de la Ville**

Considérant la Résolution 343-08-20 « Octroi d'un contrat à l'entreprise Aurel Harvey et fils inc. – Travaux d'entretien et de déneigement des rues de la Ville » ;

Considérant la nécessité de retirer la rue Cannon de Saint-Gabriel-de-Valcartier de la liste des rues apparaissant au devis de déneigement du territoire de la Ville ;

Considérant le souhait du Conseil de préciser le choix de l'option du déneigement lors d'une accumulation de 80 cm ou de 100 cm au sol ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De retirer la rue Cannon de la liste des rues apparaissant au devis de déneigement du territoire de la Ville qui correspond à la soustraction d'un montant de 61 780,52\$ (taxes non incluses) ;
- 2) De prévoir le déneigement lors d'une accumulation de 80 cm au sol pour la durée de cinq ans du contrat ;
- 3) D'ajuster le prix du contrat en conséquence ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Mme Sophie Perreault demande le vote pour l'option :

Ont voté en faveur :

Madame Francine Girard et messieurs Alain Michaud et Normand Légaré

Ont voté contre :

Monsieur Saül Branco et mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault

**Majoritairement adoptée
Incluant le vote en faveur du Maire**

11. URBANISME

461-10-20 **11.1. Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 30 septembre 2020**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose les « Rapports des permis et certificats » pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020.

Documents déposés : 461-10-20

462-10-20 **11.2. Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* (Résolution 537-11-19) du mois d'août 2020 et transmet une copie au Service des finances.

Documents déposés : 462-10-20

463-10-20 **11.3. Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en circuit fermé – 16 septembre 2020**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) daté le 16 septembre 2020.

Document déposé : 463-10-20

464-10-20 **11.4. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90038 concernant le lot 4 369 615 situé au 236, rue Griffin, dans la zone H-3**

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90038 déposée par le représentant des propriétaires du lot 4 369 615 situé au 236, rue Griffin, zone H-3 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré dans la zone H-3 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal dans la zone H-3 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-3 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté, son implantation et les revêtements de pierre et de déclin de fibrociment de couleur Étain vieilli du bâtiment principal respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-3 ;

Considérant que le CCU souhaite que les terrains résidentiels soient boisés en grande partie pour des raisons environnementales et esthétiques ;

Considérant que le lot 4 369 615 possède une superficie de 2 076,9 mètres carrés, le CCU est d'avis que le nombre d'arbres minimal pour cette superficie devrait être de 23 ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. conditionnellement à ce que la condition suivante soit imposée :

- Sur le terrain visé par cette demande de P.I.I.A., soit le lot 4 369 615, on doit retrouver au moins 23 arbres avec un tronc d'un diamètre d'au moins 4 centimètres, et ce, dans un délai de 24 mois après l'émission du permis de construction pour le bâtiment principal de ce terrain. La conservation des arbres déjà existants sur le terrain pour atteindre le minimum de 23 arbres doit être priorisée. La conservation des arbres avec un diamètre de tronc élevé est fortement recommandée.

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90038, conditionnellement au respect de la condition suivante :
 - Sur le terrain visé par cette demande de P.I.I.A., soit le lot 4 369 615, on doit retrouver au moins 23 arbres avec un tronc d'un diamètre d'au moins 4 centimètres, et ce, dans un délai de 24 mois après l'émission du permis de construction pour le bâtiment principal de ce terrain. La conservation des arbres déjà existants sur le terrain pour atteindre le minimum de 23 arbres doit être priorisée. La conservation des arbres avec un diamètre de tronc élevé est fortement recommandée.
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

465-10-20 **11.5. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90039 concernant le lot 4 368 351 situé au 41, rue Juneau, dans la zone H-7**

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90039 déposée par le propriétaire du lot 4 368 351 situé au 41, rue Juneau, zone H-7 ;

Considérant que cette demande vise la réalisation de travaux modifiant l'apparence extérieure du bâtiment principal ;

Considérant que les travaux projetés consistent à convertir le solarium attenant à la résidence en espace fermé par des murs ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour des modifications extérieures sur un bâtiment principal dans la zone H-7 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-7 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que les travaux projetés, le revêtement extérieur de déclin de Canexel de couleur Gris brume de la section fermée par des murs, respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-7 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90039 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

11.6. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90040 concernant le lot 5 591 647 situé au 183, rue Griffin, dans la zone H-11

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90040 déposée par l'entreprise propriétaire du lot 5 591 647 situé au 183, rue Griffin, zone H-11 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré dans la zone H-11 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal dans la zone H-11 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-11 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté, son implantation et les revêtements de pierre, de déclin de fibrociment de couleur Étain vieilli et de déclin de fibrociment de couleur Cèdre du bâtiment principal respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-11 ;

Considérant que le CCU souhaite que les terrains résidentiels soient boisés en grande partie pour des raisons environnementales et esthétiques ;

Considérant que le lot 5 591 647 possède une superficie de 2 028,3 mètres carrés, le CCU est d'avis que le nombre d'arbres minimal pour cette superficie devrait être de 23 ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. conditionnellement à ce que la condition suivante soit imposée :

- Sur le terrain visé par cette demande de P.I.I.A., soit le lot 5 591 647, on doit retrouver au moins 23 arbres avec un tronc d'un diamètre d'au moins 4 centimètres, et ce, dans un délai de 24 mois après l'émission du permis de construction pour le bâtiment principal de ce terrain. La conservation des arbres déjà existants sur le terrain pour atteindre le minimum de 23 arbres doit être priorisée. La conservation des arbres avec un diamètre de tronc élevé est fortement recommandée.

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90040, conditionnellement au respect de la condition suivante :
 - Sur le terrain visé par cette demande de P.I.I.A., soit le lot 5 591 647, on doit retrouver au moins 23 arbres avec un tronc d'un diamètre d'au moins 4 centimètres, et ce, dans un délai de 24 mois après l'émission du permis de construction pour le bâtiment principal de ce terrain. La conservation des arbres déjà existants sur le terrain pour atteindre le minimum de 23 arbres doit être priorisée. La conservation des arbres avec un diamètre de tronc élevé est fortement recommandée.
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

467-10-20

11.7. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90041 concernant le lot 4 369 188 situé au 105, rue de Galway, dans la zone H-24

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90041 déposée par le propriétaire du lot 4 369 188 situé au 105, rue de Galway, zone H-24 ;

Considérant que cette demande vise des travaux d'agrandissement du bâtiment principal ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour des modifications extérieures sur un bâtiment principal dans la zone H-24 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-24 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que les travaux projetés, les revêtements extérieurs de déclin de métal Harrywood gris et de déclin de Canexel gris de l'agrandissement du bâtiment principal respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-24 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90041 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

468-10-20

11.8. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90043 concernant le lot 6 337 694 situé au 432, boulevard Jacques-Cartier, dans la zone C-35

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90043 déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire du lot 6 337 694 situé au 432, boulevard Jacques-Cartier, zone C-35 ;

Considérant que cette demande vise l'installation de trois (3) enseignes, soit une enseigne autonome, une enseigne murale et une enseigne sur marquise ;

Considérant les articles 2.1, 2.2 et 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrivent que l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'ajout ou la modification d'une enseigne dans la zone C-35 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant les articles 5.2, 6.2 et 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrivent des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone C-35 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que les trois (3) enseignes projetées, soit une enseigne autonome, une enseigne murale et une enseigne sur marquise respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone C-35 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90043 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

469-10-20 **11.9. Sentier piétonnier - Portion du lot 4 367 888, à partir de la rue de Galway, de l'entreprise 2538-5436 Québec inc.**

Considérant les travaux en cours au Parc de la rue de Galway ;

Considérant l'article intitulé « Arbres » de l'acte notarié concernant la vente du lot 4 369 193 (terrain du Parc de la rue de Galway) signée entre 2538-5436 Québec inc. et la Ville, le 5 mars 2015, stipulant que la Ville s'engage à implanter une haie de cèdres et une clôture pour délimiter les lots voisins (lots 4 369 194 et 5 491 055) ;

Considérant le souhait du propriétaire de céder gratuitement à la Ville une portion du lot 4 367 888 adjacent au Parc de la rue de Galway ;

Considérant l'intérêt du Conseil pour l'acquisition, sans frais, de ladite portion du lot 4 367 888 sous réserve de ne pas clôturer et implanter une haie de cèdres sur les côtés latéraux du terrain tel que prescrit dans l'entente de 2015, précitée ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur du développement durable et chargé de projets à entreprendre des pourparlers avec le représentant de l'entreprise 2538-5436 Québec inc pour l'acquisition, sans frais, de la portion du lot 4 367 888 adjacent au Parc de la rue de Galway sous réserve de ne pas clôturer et de ne pas implanter une haie de cèdres sur les côtés latéraux du terrain tel que prescrit dans l'entente de 2015 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

470-10-20 **11.10. Cession par l'entreprise IMMO CAJO inc. à la Ville - Portion du lot 6 288 024 sur la rue des Pins**

Considérant les pourparlers avec l'entreprise IMMO CAJO inc. de céder gratuitement à la Ville une portion du lot 6 288 024 sur la rue des Pins qui s'avère faire partie intégrante de la voie de circulation municipale ;

Considérant que le Conseil ne souhaite pas procéder à ladite acquisition ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De refuser l'offre de cession par l'entreprise IMMO CAJO inc. de la portion du lot 6 288 024 sur la rue des Pins ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

12. LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

471-10-20 **12.1. Dérogation – Patinage artistique**

Considérant la demande d'une citoyenne d'une dérogation émise par la Ville permettant à LB de poursuivre son activité de patinage artistique au CPA de la Capitale au lieu du CPA Valcartier ;

Considérant que cette demande exempte la Ville de tout coût inhérent ;

Considérant que le Conseil souhaite donner suite favorable compte tenu des circonstances qui lui ont été énoncées ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser LB à joindre l'organisation CPA de la Capitale au lieu du CPA Valcartier ;
- 2) D'exempter la Ville de tout coût inhérent et de toute responsabilité liés à cette procédure ;
- 3) Que la présente tienne lieu de dérogation ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

472-10-20 **12.2. Application - Programme de soutien à la démarche MADA – Appel de projets 2020-2021**

Considérant le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) 2020-2021 offert par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) permettant la mise à jour de la Politique MADA de la Ville de Shannon ;

Considérant le souhait du Conseil de procéder à un dépôt de projet pour ce programme d'ici le 21 octobre 2020 ;

Considérant le souhait du Conseil de nommer une conseillère municipale et la Coordinatrice aux loisirs et à la vie communautaire pour chapeauter ce projet ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De procéder au dépôt d'un projet auprès du MSSS dans le cadre de la mise à jour de la Politique MADA de la Ville de Shannon ;
- 2) De nommer Mme Francine Girard, conseillère municipale, et Mme Annie Martel, coordinatrice aux loisirs et à la vie communautaire, pour chapeauter ce projet ;

- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

13. GREFFE

473-10-20 **13.1. Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* qui totalise 21 demandes pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 473-10-20

474-10-20 **13.2. Dépôt – Liste des avis de motion en traitement**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

Document déposé : 474-10-20

475-10-20 **13.3. Calendrier des séances publiques pour l'année 2021**

**MODIFIÉE
580-12-20**

Considérant l'article 319 de LCV qui stipule que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui vient ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De fixer la date des séances publiques du conseil municipal de Shannon pour l'année 2021 comme suit :

Séances ordinaires :

Lundi 11 janvier	Lundi 5 juillet
Lundi 1 ^{er} février	Lundi 2 août
Lundi 8 mars	Mardi 7 septembre
Mardi 6 avril	Lundi 4 octobre
Lundi 3 mai	Lundi 22 novembre
Lundi 7 juin	Lundi 6 décembre

- 2) De tenir les séances publiques au Centre communautaire, sis 75, chemin de Gosford à Shannon, à 19 h 30 ;

- 3) D'autoriser la direction générale à signer, à publier et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

476-10-20 **13.4. Réclamation RA20-08 (MMQP-03 022020.15)**

Considérant la réclamation RA20-08 (MMQP-03 022020.15) ;

Considérant que le Conseil souhaite donner suite favorable à la demande de réclamation ;

Par conséquent,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De donner suite favorable à la demande de réclamation RA20-08 (MMQP-03 022020.15) sur présentation des factures des travaux dûment effectués ;
- 2) D'exiger préalablement la signature d'une quittance totale et définitive par le réclamant renonçant à toute autre réclamation passée, présente et future en lien direct ou indirect avec cette situation ;
- 3) De nier toute responsabilité de la Ville dans ce dossier ;
- 4) De régler à l'amiable dans le seul but d'éviter un litige judiciairisé ;
- 5) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Mme Sophie Perreault demande le vote :

Ont voté en faveur :

Madame Francine Girard et messieurs Alain Michaud, Normand Légaré et Saül Branco

Ont voté contre :

Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault

Majoritairement adoptée
Documents déposés : 476-10-20

14. TRAVAUX PUBLICS

477-10-20 **14.1. Dépôt – Rapport sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable 2019**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry, dépose le *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019* et procède à la transmission des documents aux autorités concernées, le cas échéant.

Document déposé : 477-10-20

478-10-20 **14.2. Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Camion avec boîte basculante et tout équipement requis**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité d'acquérir un camion muni d'une boîte basculante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les fonctionnaires concernés dans ce dossier à procéder au lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion avec une boîte basculante et tout équipement requis ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Mme Sarah Perreault demande le vote :

Ont voté en faveur :

Madame Francine Girard et messieurs Alain Michaud, Normand Légaré et Saül Branco

Ont voté contre :
Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault

Majoritairement adoptée

15. SECURITE PUBLIQUE

479-10-20 15.1. Dépôt – Registre-Signalisation

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le « Registre – Signalisation » daté le 30 septembre 2020.

Document déposé : 479-10-20

480-10-20 15.2. Installation d'un panneau de signalisation - « Arrêt stop sur trois faces », intersection chemins de Gosford et de Wexford

Considérant la Résolution 479-10-20 « Dépôt - Registre de signalisation » ;

Considérant que le Conseil municipal a à cœur la sécurité des citoyens et souhaite l'installation d'un panneau de signalisation « Arrêt stop sur trois faces » à l'intersection des chemins de Gosford et de Wexford ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique et du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Service des travaux publics pour l'installation d'un panneau de signalisation « Arrêt stop sur trois faces » à l'intersection des chemins de Gosford et de Wexford ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

481-10-20 15.3. Installation d'un panneau de signalisation - « Arrêt stop sur trois faces », intersection de la rue de Kildare et du chemin de Gosford

Considérant la Résolution 479-10-20 « Dépôt - Registre de signalisation » ;

Considérant que le Conseil municipal a à cœur la sécurité des citoyens et souhaite l'installation d'un panneau de signalisation « Arrêt stop sur trois faces » à l'intersection de la rue de Kildare et du chemin de Gosford ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique et du directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Service des travaux publics pour l'installation d'un panneau de signalisation « Arrêt stop sur trois faces » à l'intersection de la rue de Kildare et du chemin de Gosford ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

482-10-20 **15.4. Installation d'un panneau de signalisation - « Arrêt stop sur trois faces », intersection rue Miller et chemin de Wexford**

Considérant la Résolution 479-10-20 « Dépôt - Registre de signalisation » ;

Considérant que le Conseil municipal a à cœur la sécurité des citoyens et souhaite l'installation d'un panneau de signalisation « Arrêt stop sur trois faces » à l'intersection de la rue Miller et du chemin de Wexford ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique et du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Service des travaux publics pour l'installation d'un panneau de signalisation « Arrêt stop sur trois faces » à l'intersection de la rue Miller et du chemin de Wexford ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

483-10-20 **15.5. Installation de deux panneaux de signalisation - « Arrêt stop », sur la rue Garceau à l'intersection de la rue Saint-Martin**

Considérant la Résolution 479-10-20 « Dépôt - Registre de signalisation » ;

Considérant que le Conseil municipal a à cœur la sécurité des citoyens et souhaite l'installation de deux panneaux de signalisation « Arrêt stop » sur la rue Garceau à l'intersection de la rue Saint-Martin ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique et du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Service des travaux publics pour l'installation de deux panneaux de signalisation « Arrêt stop » sur la rue Garceau à l'intersection de la rue Saint-Martin ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

484-10-20 **15.6. Marquage de la chaussée – Pour « Passage pour piétons » sur le chemin de Gosford (face aux numéros civiques 13-15)**

Considérant la Résolution 479-10-20 « Dépôt - Registre de signalisation » ;

Considérant que le Conseil municipal a à cœur la sécurité des citoyens et souhaite faire marquer la chaussée sur le chemin de Gosford (face aux numéros civiques 13-15) pour indiquer le passage pour piétons ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique et du Directeur des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Service des travaux publics pour procéder au marquage de la chaussée sur le chemin de Gosford (face aux numéros civiques 13 - 15) pour indiquer le passage pour piétons ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

485-10-20 **15.7. Entérinement du changement de niveau d'intervention du service de premiers-répondants – Service de la sécurité publique**

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19 et le processus de reconfinement entrepris conformément aux recommandations de la Direction de la santé publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu de :

- 1) D'entériner la modification du niveau d'intervention des premiers-répondants du niveau PR 1 et 2 (Résolution 323-07-20) au niveau PR – 1 ;
- 2) D'informer la Garnison Valcartier, la ville de Saint-Gabriel-de-Valcartier, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), le Syndicat des pompiers et pompières du Québec et les autres autorités compétences, le cas échéant ;
- 3) De transmettre la présente Résolution à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

486-10-20 **15.8. Abrogation – Résolutions 575-11-18 et 455-09-19 sur les dos d'âne**

Considérant le souhait du Conseil d'abroger les Résolutions 575-11-18 et 455-09-19 engendrant le retrait des dos d'âne ainsi installés ;

Considérant le souhait du Conseil que l'installation de nouveaux dos d'âne soit gérée par l'administration municipale ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

- 1) D'abroger les Résolutions 575-11-18 et 455-09-19 ;

- 2) De mandat les fonctionnaires responsables d'installer et ou de retirer les dos d'âne sur le territoire ;
- 3) De doter la Ville d'outils pertinents pour l'analyse et la prise de décision inhérents au dos d'âne ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16. RESSOURCES HUMAINES

487-10-20 **16.1. Nomination de Madame Audrey-Anne Brûlé, technicienne en administration – poste permanent à temps plein**

Considérant les Résolutions 265-05-17 et 087-02-18 concernant l'embauche de Mme Audrey-Anne Brûlé et sa nomination à un poste permanent à temps partiel ;

Considérant l'augmentation des besoins au Service des finances ;

Considérant la recommandation favorable de la Directrice des finances ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un poste de technicienne en administration au Service des finances à temps plein à Mme Audrey-Anne Brûlé ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

488-10-20 **16.2. Levée de probation de M. Marc Gagnon au poste de capitaine des pompiers premiers-répondants au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 389-07-19 concernant la nomination de M. Marc Gagnon au poste de capitaine des pompiers premiers-répondants au Service de la sécurité publique ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De lever la probation de M. Marc Gagnon au poste de capitaine des pompiers premiers-répondants au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

489-10-20 **16.3. Entérinement d'embauche de M. Félix Veillette pour le poste de pompier premier-répondant**

Considérant la nécessité de combler un poste de pompier premier-répondant ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur adjoint de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'embauche de M. Félix Veillette pour le poste de pompier premier-répondant ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications prévues dans la convention collective ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

490-10-20 **16.4. Dossier Employé (95) – Règlement à l'amiable**

Considérant que le Conseil juge approprié de régler à l'amiable le dossier de l'Employé (95) de manière confidentielle, le tout sans admission aucune de responsabilité ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à signer un règlement à l'amiable conformément à la proposition soumise par Me Sylvain Chabot dans sa communication datée le 25 septembre 2020 à 16 h 38 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Mme Sophie Perreault demande le vote :

Ont voté en faveur :

Mesdames Francine Girard et Sarah Perreault et messieurs Alain Michaud, Normand Légaré et Saül Branco

A voté contre :

Madame Sophie Perreault

Majoritairement adoptée
Document déposé : 490-10-20

17. CORRESPONDANCE

Aucun point traité ce mois-ci.

18. SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers politiques respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

19. DIVERS

Aucun point traité ce mois-ci.

20. PERIODE DE QUESTIONS

En raison des mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, la rencontre se tient en circuit fermé.

Un mécanisme de communication, lequel a été affiché sur les réseaux sociaux de la Ville, a été prévu pour maintenir la période de questions. Les citoyens qui souhaitent soumettre des questions aux élus pouvaient le faire par le biais de courriels adressés à ville@shannon.ca avant midi le jour de cette séance. Les questions reçues sont les suivantes et sont exceptionnellement consignées au procès-verbal :

Aucune question n'a été soumise pour la période de questions qui aurait eu une durée maximale de soixante (60) minutes et aurait débuté à 22h 18.

Date de réception	Nom	Sujet

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 22 h 18.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier et adjoint
Sylvain Déry, avocat, M.B.A., Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue de la Ville de Shannon.